

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 6-120

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de **SANT-GERVASY**, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de **Joël VINCENT**, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JUIN 2024**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Felix FENELON, Marie MARTINEZ, Téo MONNIGADON

Membres absents :

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 6 septembre 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

Le Maire retrace point par point, les délibérations prises par le Conseil municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Bertrand CASTANER, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Ouverture de la séance à 20h30

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 juin 2024 en Mairie pour débattre de différents sujets :

1 Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 30 mai 2024 : unanimité.
Le CR est relu, aucune question n'est posée. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2 délib 5-115 Choix de l'entreprise attributaire du marché « Restauration collective scolaire comprenant la livraison de denrées et la confection de repas sur site » : unanimité

Le Conseil municipal décide d'approuver l'analyse de la commission appel d'offre et de désigner l'entreprise API RESTAURATION comme entreprise retenue pour le marché de restauration scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028 pour un montant estimatif de 73450€ HT par période d'un an.

3 délib 5-116 Adhésion au groupement d'achat d'énergies: unanimité

Pour faciliter l'achat d'énergies, de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique, et afin de bénéficier d'une tarification avantageuse, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes des syndicats des départements 9, 12, 15, 19, 30, 32, 43, 65, 46, 48, 66, 81 et 82.

4 délib 5-117 Ajout d'un tarif à la régie occupation temporaire du domaine public de la commune: unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil municipal décide, afin de prendre en compte la création d'un marché nocturne et d'un droit de place spécifique, de fixer un nouveau tarif pour ce type d'événement.

5 délib 5-118 Mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour le traitement des déchets verts :unanimité

Afin de diminuer le volume d'apport de végétaux en déchetterie et d'obtenir un broyat permettant notamment le paillage des espaces verts, la fabrication de compost, le Conseil municipal décide d'approuver l'achat d'un broyeur dans les conditions fixées par Nîmes Métropole (paiement dans le cadre d'un fond de concours à hauteur de 50% du reste à charge de Nîmes Métropole). Une convention entre la commune et Nîmes Métropole précisant les prérogatives de chacun est approuvée et sera signée par les deux parties.

6 délib 5-119 Convention de partenariat pour le marché nocturne : unanimité

Le Conseil municipal décide de confier à l'association ENCANTO l'organisation du marché nocturne du 23 juillet 2024. Une convention mairie / association ENCANTO précisant les prérogatives de chacun et les conditions de cette organisation est approuvée et sera signée par les deux partis.

7 Mise à disposition d'un terrain pour la construction d'une antenne-relais :

Le Conseil municipal décide d'ajourner cette délibération dans l'attente de compléments d'information (surface à mettre à disposition, modalité de la mise à disposition)

8 : Maison de Santé : Un point est fait concernant le projet de maison médicale. Une réunion a eu lieu le 26 juin 2024 avec les potentiels acquéreurs des locaux du rez-de-chaussée. Les propositions chiffrées sont en cours d'étude par ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire



Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20240912-6_120-DE